

### 1. MOT DU MAIRE

À toute la population d'Amherst,

Cette année, le printemps a commencé dans un climat très particulier. La pandémie de la COVID-19, qui paralyse une bonne partie de la planète, bouleverse toutes nos habitudes et nous oblige à nous adapter à une situation sans précédent.

Votre municipalité tient donc à vous assurer qu'elle fait tout en son possible pour donner de bons services aux citoyens, dans la mesure du respect des consignes gouvernementales en place. Que ce soit les employés de l'administration ou les employés de la voirie locale, tous mettent la main à la pâte afin de rassurer la population. Nous collaborons également avec la MRC des Laurentides, qui a mis sur pied un comité spécial qui suit l'évolution de la situation sur le territoire des Laurentides en partenariat avec tous les principaux intervenants sociaux et économiques de la région.

Dans ce contexte, nous espérons très fort pouvoir investir cette année les quelque 500 000 \$ prévus pour l'amélioration des infrastructures et de la voirie locale.

Dans ce bulletin, vous trouverez entre autres de l'information concernant plusieurs dossiers importants, dont des renseignements pertinents sur le règlement des quatre descentes publiques à Vendée, dans le cadre de la lutte contre l'invasion du myriophylle à épi.

Je tiens à remercier les efforts de tous dans l'observation des mesures de prévention émises par la direction de la santé publique. Vous contribuez à amoindrir les risques de contagion communautaire.

Nous sommes très attachés à nos nombreux villégiateurs et sommes conscients des contrariétés que leur cause le confinement régional. À tous ceux et celles qui respectent ces consignes, merci pour votre collaboration.

#### **DANS CE BULLETIN**

1. Mot du maire

**2.** COVID-19 : Aide d'urgence pour les PME

3. Système d'alerte à la population

4. Abris d'auto

5. Travaux de voiries

6. Matériaux de déblai

**7.** Bacs bruns

**8.** Les nouvelles conditions d'accès des embarcations

**9.** Plan d'implantation et d'intégration architecturale

**10.** Croque-livres

**11.** Comité patrimoine

**12.** Murale collective

**13.** Le conseil en bref

#### **MUNICIPALITÉ D'AMHERST**

819 681-3372 <u>info@municipalite.amherst.qc.ca</u> 124, rue Saint-Louis Amherst (Québec) JOT 2L0

## **BULLETIN MUNICIPAL**



Mme Lyne Villeneuve

## NOUVELLE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE

Nous sommes heureux d'accueillir dans notre équipe un nouveau membre en la personne de madame Lyne Villeneuve, secrétaire administrative.

Lyne demeure en permanence dans la municipalité. Originaire de Chicoutimi, elle a étudié en administration. Le fait qu'elle soit parfaitement bilingue sera un avantage pour les nombreux contribuables s'exprimant mieux dans la langue de Shakespeare. Elle occupait, jusqu'à sa nomination à Amherst, le poste d'adjointe à la direction pour la Municipalité de Val-des-Lacs.

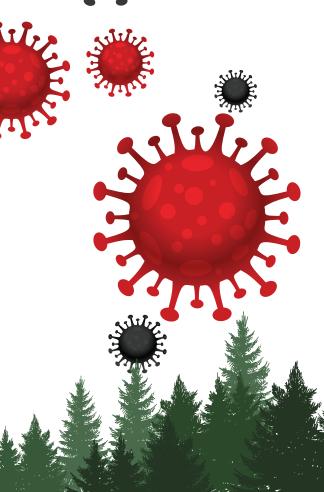
En votre nom et au nom du conseil, je lui souhaite la meilleure des chances chez nous.

Jean-Guy Galipean Maire

# 2. COVID-19: AIDE D'URGENCE POUR LES PME

Grâce à une mesure d'aide d'urgence totalisant 854 450 \$, la MRC des Laurentides pourra soutenir, pour une période limitée, les entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19. Les entreprises de tous les secteurs d'activité pourront ainsi obtenir un prêt ou une garantie de prêt d'un montant maximal de 50 000 \$.

Pour obtenir plus d'informations ou vous prévaloir de ce financement, adressez-vous à la MRC des Laurentides au 819 681-3373, poste 1406, ou par courriel à l'adresse <a href="FILL@cdemrclaurentides.org">FILL@cdemrclaurentides.org</a>.



## 3. SYSTÈME D'ALERTE À LA POPULATION

Dans le cadre de son plan de mesures d'urgence, la Municipalité d'Amherst a fait l'acquisition d'un service d'alertes et d'informations afin d'offrir un outil efficace de qualité à ses citoyens.

Ce système est supporté par TELMATIK et est en service 24 heures par jour, 365 jours par an. Il permet, en situation d'urgence, de joindre rapidement tous les citoyens afin de les tenir informés de situations particulières telles que les mesures d'urgence, la fermeture de routes, les avis d'ébullition, les avis de rinçage, etc.



Chaque citoyen est libre de s'abonner. De plus, le système permet plusieurs inscriptions pour une même adresse selon le mode de communication désiré (appel vocal automatisé, SMS [textos] ou courriel).

L'inscription à ce service se fait par Internet au <u>www.municipalite.amherst.qc.ca</u> en cliquant sur « <u>S'ABONNER AU SYSTÈME D'ALERTE D'AMHERST</u> ». Un formulaire s'affichera afin que vous puissiez entrer vos renseignements.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'avoir un accès à Internet, nous vous invitons à communiquer avec nous au 819 681-3372, poste 5200, ou par courriel à l'adresse <u>amherst@municipalite.amherst.qc.ca</u>.

\*Il est de la responsabilité de chaque citoyen de maintenir à jour ses informations personnelles.



## 4. ABRIS D'AUTO

Avec la nouvelle saison qui s'annonce, les abris d'auto ne seront plus nécessaires très bientôt. Le 1<sup>er</sup> jour du mois de mai, chaque année, il est convenu que les citoyens démontent leurs abris d'auto.

Selon le règlement 518-17, les abris d'auto temporaires et les clôtures à neige sont autorisés dans toutes les zones de la municipalité du 15 octobre au 1er mai suivant. À l'issue de cette période, tout élément d'un abri d'auto temporaire doit être enlevé et la structure doit être démontée.

Pour une raison d'esthétisme, les municipalités du Québec demandent à leurs citoyens de défaire leurs abris d'auto temporaires chaque année.



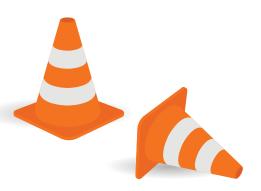
# 5. TRAVAUX DE VOIRIES AU LAC CAMERON ET DE LA SUCRERIE

Lorsque la période de dégel sera terminée, la Municipalité entreprendra plusieurs travaux de voiries dans le secteur de Vendée, soit au lac Cameron et au lac de la Sucrerie. Il est important de réduire la vitesse, de redoubler de prudence et de vigilance ainsi que de respecter les travailleurs aux abords des chantiers.

Il est essentiel de ne pas déplacer les barricades mises en place, et ce, pour assurer la sécurité de ceux et celles qui circulent dans les rues, de ceux et celles qui travailleront près des tranchées et des équipements lourds, ainsi que des personnes qui assurent la circulation routière. Il est essentiel de respecter le travail des signaleurs et des feux de circulation de chantier. Une signalisation préventive sera installée.

## 6. MATÉRIAUX DE DÉBLAI - SECTEUR VENDÉE

Dans le cadre des différents travaux de voirie qui seront réalisés au cours des prochaines semaines et des prochains mois, un important surplus de terre provenant de l'excavation de fossés sur les chemins municipaux sera disponible. Celles et ceux qui aimeraient s'en procurer sont invités à contacter Marc St-Pierre par téléphone au 819 681-3372, poste 5200, ou par courriel à mstpierre@municipalite.amherst.qc.ca.





### 7. BACS BRUNS

Lors de la distribution des bacs bruns, à l'automne 2019, nous vous avons mentionné qu'une séance d'information aurait lieu à Saint-Rémi et une autre à Vendée, le 25 avril. Vous comprendrez que compte tenu des circonstances, nous devons déplacer la rencontre à une date ultérieure.

Cependant, comme ce fut mentionné lors de cette distribution, la collecte des matières organiques débutera comme prévu dans la semaine du 18 mai 2020. Aussi, puisque la séance d'information aura lieu après le début de la collecte, nous vous invitons à consulter les documents fournis avec votre bac brun, soit « l'Aide-mémoire sur les matières acceptées dans chacun de vos bacs ainsi qu'à l'écocentre » et le « Guide sur la collecte des matières organiques ».

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre collaboration. Vous avez d'autres questions ? N'hésitez pas à communiquer avec nous au 819 681-3372, poste 5200, ou à l'adresse amherst@municipalite.amherst.gc.ca.

# 8. LES NOUVELLES CONDITIONS D'ACCÈS DES EMBARCATIONS, SAISON ESTIVALE 2020

Lors de l'assemblée du 14 avril 2020, le conseil a adopté le règlement 546-20 établissant les conditions d'accès des embarcations sur les plans d'eau où une descente publique est aménagée. Ce nouveau règlement remplace celui qui était en vigueur en 2019 et vise à simplifier son application.

Le principal changement apporté par ce nouveau règlement est le retrait de l'obligation d'obtenir une vignette pour l'accès aux plans d'eau visés par le règlement. Cependant, les propriétaires riverains qui le désirent pourront toujours se procurer une attestation d'exemption de lavage sous forme d'autocollant à apposer sur l'embarcation. Le coût de cette attestation est de 35 \$ pour la première embarcation, mais est réduit à 10 \$ pour les embarcations suivantes, lorsqu'un même propriétaire possède plus d'une embarcation.

Évidemment, le lavage des embarcations demeure une obligation préalablement à leur mise à l'eau. Cependant, à compter de l'été 2020, le lavage sera en libre-service, c'est-à-dire qu'il devra être effectué par le propriétaire de l'embarcation. La station de lavage sera toujours située au 124, rue Gaudias-Coté Est (à la caserne d'incendie) et coûtera 10 \$. Un terminal de paiement sera installé, ce qui permettra à l'utilisateur, une fois que sa transaction aura été confirmée, de laver son embarcation à l'eau sous pression pendant une période d'environ quinze (15) minutes. Ce n'est qu'une fois le lavage terminé qu'un coupon de lavage sera émis par le terminal. Le coupon devra être présenté pour obtenir la clé donnant accès au plan d'eau. Le coupon devra être conservé par le propriétaire de l'embarcation et devra être présenté au patrouilleur nautique, si ce dernier en fait la demande.

Pour obtenir la clé d'accès au plan d'eau, tout utilisateur devra donc présenter son coupon de lavage (ou son attestation d'exemption de lavage) et laisser un dépôt de 100 \$, remboursable au retour de la clé. À l'exception des personnes ayant obtenu une attestation d'exemption de lavage, un résident d'Amherst devra payer, en plus du coût du lavage et lors de la première mise à l'eau, un montant de 35 \$. Par la suite, seul le dépôt remboursable sera exigé. Pour les non-résidents, un montant de 35 \$ devra être payé à chaque mise à l'eau, en plus du dépôt remboursable.

Les clés et les attestations d'exemption de lavage pourront être obtenues à compter du 15 mai à la Quincaillerie Garnier, au 1753, chemin du Village, à Vendée, durant les heures d'ouverture du commerce. En dehors des heures d'ouverture, la personne désirant obtenir une clé ou son attestation d'exemption de lavage devra prendre rendezvous <u>au minimum 24 heures d'avance</u>. Les heures d'ouverture sont du lundi au samedi de 8 h à 17 h et le dimanche de 8 h à 12 h. Pour joindre la Quincaillerie Garnier, composez le 819 687-2848.



# 9. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Le règlement du Plan d'Implantation et d'Intégration architecturale (PIIA) est toujours à l'étude par la Municipalité. Une première rencontre avec la firme d'urbanisme-conseil d'Hélène Doyon a eu lieu avec les membres du CCU et avec certains conseillers et employés municipaux. Nous avons discuté de la partie villageoise de Saint-Rémi qui pourrait être visée par cette règlementation. Nous avons proposé certains critères qui pourraient faire l'objet du PIIA. De cette rencontre, madame Hélène Doyon nous a remis un projet de règlementation pour le PIIA. Nous avons étudié le projet de règlement du PIIA et nous y avons apporté quelques modifications, dont les sections de la route 323, au nord et au sud.

La prochaine étape sera de le soumettre à la population de Saint-Rémi-d'Amherst. Vous pouvez consulter le projet de règlement sur notre site Web dans la section Municipalité/Règlements et politiques et faire parvenir vos commentaires par courriel à monsieur Martin Léger à l'adresse mleger@municipalite.amherst.qc.ca.

### 10. CROQUE-LIVRES

La municipalité est fière d'avoir inauguré dernièrement son premier Croque-livres, lequel est situé à la halteroutière de Saint-Rémi, dans la gloriette de la source. Un autre sera installé à Vendée d'ici peu.

J'aimerais particulièrement remercier les deux artistes qui ont accepté de jouer le jeu avec moi dans cette folie. Il s'agit de citoyennes d'Amherst qui demeurent dans le secteur de Rockway Valley et de Vendée. Mesdames Sara Lavigne et Annabelle Nantel ont su rendre vivants nos deux Croque-livres qui, espérons-le, susciteront l'intérêt de la lecture autant auprès des citoyens que des passants.

L'idée est simple. Tu prends un livre et/ou tu donnes un livre, et ce, GRATUITEMENT.

Caroline Champoux Conseillère district 5



Croque-livres de Saint-Rémi



Croque-livres de Vendée



## 11. COMITÉ PATRIMOINE BÉNÉVOLE RECHERCHÉ – SECTEUR ROCKWAY VALLEY

Le comité patrimoine d'Amherst est composé de membres du conseil et de citoyens qui ont pour mission de favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance et de fierté dans notre municipalité par la conservation et la mise en valeur de l'histoire et du patrimoine matériel et immatériel d'Amherst. Le comité réalise sa mission par des activités de recherche, de valorisation, de collaboration, de diffusion et d'éducation.

Le comité patrimoine d'Amherst vise à :

- Enrichir l'état des connaissances sur l'histoire de la municipalité, les familles, les institutions, etc.;
- Répertorier et valoriser les lieux de mémoire, y compris le patrimoine existant d'Amherst;
- Préserver et mettre en valeur les objectifs de la mémoire collective d'Amherst;
- Identifier les porteurs de tradition de la communauté et recueillir leurs témoignages ;
- Dégager les incidences de la mise en valeur du patrimoine sur le développement culturel, social et économique.

La Municipalité d'Amherst est à la recherche d'un(e) bénévole du secteur de Rockway Valley afin de faire partie de ce comité.

Vous désirez vous impliquer ? Contactez Mme Caroline Champoux, conseillère district 5 à l'adresse suivante: caroline.champoux@hotmail.fr

## 12. APPEL À TOUS MURALE COLLECTIVE

Dans le but de faire vivre l'art et la culture auprès des jeunes, une murale collective sera réalisée avec les enfants de la municipalité d'Amherst, en collaboration avec les artistes BOBCAT. Les enfants auront une rencontre préparatoire pour identifier pourquoi il fait bon vivre dans la municipalité et ce qui les relie les uns aux autres. Un dessin sera créé en fonction des discussions et sera projeté sur le mur pour que les enfants le peinturent.

Chers citoyens, nous avons besoin de votre participation pour savoir quel serait le meilleur endroit dans la municipalité pour que cette murale soit effectuée. Celle-ci peut autant être peinte sur un mur intérieur que sur un mur extérieur. Nous attendons donc vos propositions par courriel à l'adresse mstpierre@municipalite.amherst.qc.ca.

Ce projet est rendu possible grâce à une subvention du Fonds de développement des territoires de la MRC des Laurentides.



### **BULLETIN MUNICIPAL**

#### 13. LE CONSEIL EN BREF

#### **Mars 2020**

- Ratification des déboursés pour le mois de février 2020
- Refinancement du règlement d'emprunt 438-08
- Chantier BMMB PINAY Mesures d'harmonisation opérationnelle
- Contributions aux organismes du milieu
- Autorisation de passage Gran Fondo Mont-Tremblant
- Comité de pilotage et de suivi MADA Modification à la résolution 026.02.2020
- Avis de motion Règlement 546-20 Établissant les conditions d'accès des embarcations sur les plans d'eau où une descente publique est aménagée afin d'assurer la protection et la conservation de ces plans d'eau
- Présentation Règlement 546-20 Établissant les conditions d'accès des embarcations sur les plans d'eau où une descente publique est aménagée afin d'assurer la protection et la conservation de ces plans d'eau
- Construction d'un chemin privé sur une partie d'un terrain municipal
- Avis de motion Règlement 547-20 modifiant le règlement 316-98 décrétant les tarifs applicables pour la délivrance de certains services municipaux
- Présentation du règlement 547-20 modifiant le règlement 316-98 décrétant les tarifs applicables pour la délivrance de certains services municipaux
- Ajustement des frais de déplacement
- Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants Février 2020
- Régie incendie Nord Ouest Laurentides Facture
- Système d'alerte à la population Telmatik
- · Classe salariale des premiers répondants
- Programme d'aide à la voirie locale Volet Projets particuliers d'amélioration – Reddition de compte
- Fonds de la taxe sur l'essence Catégories de projets admissibles
- Autorisation d'appel d'offres Balayage des rues
- Autorisation d'appel d'offres Entretien estival des terrains municipaux
- Autorisation d'appel d'offres Lignage de rue
- Autorisation d'appel d'offres Travaux TECQ 2020
- Station de lavage Autorisation d'achat d'un lecteur de carte Nayax
- Dépôt rapport M. Martin Léger (urbanisme)
- Autorisation Installation d'une cuisine roulotte saisonnière
- Demande d'usage conditionnel UC005-2020

#### Avril 2020

- Ratification des déboursés pour le mois de mars 2020
- · Avis de dépôt des états financiers 2019
- Vacance au conseil
- Avis de motion Règlement 548-20 Fixant le taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$
- Présentation du Règlement 548-20 Fixant le taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$
- Comité de pilotage et de suivi MADA Nomination
- Adoption Règlement 546-20 Établissant les conditions d'accès des embarcations sur les plans d'eau où une descente publique est aménagée afin d'assurer la protection et la conservation de ces plans d'eau
- Adoption du règlement 547-20 modifiant le règlement 316-98 décrétant les tarifs applicables pour la délivrance de certains services municipaux
- Renouvellement de l'adhésion à « Québec Municipal »
- COVID-19 Mesures d'assouplissement concernant le paiement des taxes municipales
- · Contribution à Bouffe laurentienne
- Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants Mars 2020
- Schéma de couverture de risque : proposition d'une centrale d'appels
- Adoption des modifications au Plan de sécurité civile (PMU)
- Demande d'addenda à la Politique de prêt de ressources matérielles et de Service de pompier de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides
- Feux de signalisation chantier Autorisation de déboursé
- Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglaçage (Chlorure de sodium)
- Autorisation d'appel d'offres Réserve de sable
- Dépôt rapport M. Martin Léger (urbanisme)
- Abrogation de la résolution 072.03.2020



124, rue Saint-Louis, Amherst (Québec) JOT 2L0 municipalite.amherst.qc.ca amherst@municipalite.amherst.qc.ca T.: 819 681-3372 | F.: 819 687-8430